

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 5 juillet 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 29 juin 2022

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 26

Dans le cadre des dispositions de la Loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

- le quorum est ramené au tiers de l'effectif (soit 11 présents)
- il est possible pour un conseiller municipal de porter 2 pouvoirs

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Francis LEFÈVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Vincent CORNILLE, Françoise NIVESSE, pouvoir à Michel SPEMENT, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Bernard HERBETTE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFÈVRE.

Est désigné secrétaire de séance : Gérard BELLEMERE

DEL 2022-07-12
CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CRIJ HAUTS-DE-FRANCE
POINT RELAIS INFO JEUNESSE

Rapporteur : Sylvain DUBOIS

Considérant l'expérimentation actuellement menée sur le territoire de la Région des Hauts-de-France concernant l'implantation de « points relais info jeunesse » destinés à la diffusion d'informations qualifiées à destination des publics jeunes concernant les diverses thématiques de la vie courante : études, emploi, formation, logement, vie pratique, transports, engagement, sports et loisirs, mobilité internationale...

Considérant l'intérêt d'associer la Maison de Ressources de Crépy-en-Valois à cette expérimentation, en proposant au public concerné un accès facilité à des informations fiables actualisées et exhaustives, élaborées par le Centre régional information jeunesse (CRIJ Hauts-de-France),

Une borne interactive sera installée. La Commune en fera l'acquisition mais ce matériel sera intégralement remboursé par le CRIJ dans le cadre de la convention proposée.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20220705-DEL2022-07-12-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'implantation d'un « point relais info jeunesse » au sein de la Maison de Ressources de Crépy-en-Valois, équipé des matériels nécessaires à la consultation des ressources mises à disposition par le CRIJ Hauts-de-France,
- Autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le CRIJ Hauts-de-France, pour une durée de 3 années, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

7 abstentions :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Vincent CORNILLE, Vincent CORNILLE, Pascal FAYOLLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 5 juillet 2022.

Publié sur le site internet
de la commune

Gérard BELLEMERE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

le : **08 JUL 2022**



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20220705-DEL2022-07-12-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022